



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 2881

Texte de la question

INSECURITE DANS LE DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux, pour le groupe socialiste.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, hier, vous vous défaussiez sur le maire de Cachan de vos responsabilités dans l'évacuation mal préparée du squat d'un bâtiment de l'État. Hier, nous avons aussi rappelé, comme toutes ces dernières semaines, le reniement de votre parole et de votre engagement pris dans cet hémicycle selon lequel il n'y aurait pas de privatisation de Gaz de France. Il y a quelques minutes encore, vous vous défaussiez sur les Espagnols. Vous vous défaussez encore...

M. Maxime Gremetz. Même sur le Premier ministre !

M. Bruno Le Roux. ...lorsque vous accusez les juges de Bobigny, alors qu'une note de vos propres services, au moins aussi incontestable que les chiffres que vous nous citez, vous a informé de l'échec de votre politique de sécurité.

En Seine-Saint-Denis, le préfet et tous les élus locaux vous ont alerté depuis plusieurs mois sur l'escalade de la violence qui s'exerce chaque jour à l'encontre de nos concitoyens. Les fonctionnaires de police sont eux-mêmes de plus en plus souvent victimes d'agressions. Les effectifs et les moyens accordés à la police dans les quartiers les plus difficiles n'ont pas progressé, ils sont même en baisse.

M. François Hollande. Écoutez, monsieur Sarkozy !

M. Bruno Le Roux. Vous avez, de plus, démantelé, la police de proximité. Vos annonces précipitées, à grand renfort médiatique, se sont révélées sans lendemain.

Monsieur Sarkozy, votre ministère est aujourd'hui un ministère de la parole et de la mise en cause systématique des autres. (*" Bravo ! " et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Cette attitude ne facilite pas le travail des représentants de la République : fonctionnaires, policiers et élus locaux que nous souhaitons saluer ici avec respect et solennité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Votre parole, parce qu'elle sème la tempête sans apporter la moindre réponse, met en difficulté ceux qui, au jour le jour, essaient de trouver des solutions concrètes.

À part vous défausser sur vos collègues, monsieur le ministre, qu'avez-vous fait dans ce ministère ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Rien !

M. Bruno Le Roux. Votre irresponsabilité fragilise la République.

Ma question est donc simple. Ne pensez-vous pas que cette note du préfet est très révélatrice ? Elle est propre à vous faire prendre conscience de l'échec de votre politique - il est patent - et des difficultés que votre attitude engendre pour tous, y compris pour vos propres services. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Tout d'abord, monsieur Le Roux, en contestant les résultats que j'ai présentés, vous mettez en cause le travail et les résultats

remarquables de 150 000 policiers et de 120 000 gendarmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) À quoi sert-il de saluer avec respect des policiers et des gendarmes dont, par ailleurs, vous bafouez les résultats obtenus sur le terrain ?

Vous voulez que nous parlions de la Seine-Saint-Denis, parlons-en. Les chiffres sont éloquentes. De 1998 à 2002, et je mets quiconque au défi de contester ces résultats, la délinquance a augmenté de 22 %. (*Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) De 2002 à 2005, elle a baissé de 5 % (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), et vous osez m'interroger sur ce que nous avons fait, Dominique de Villepin et moi. Si, avec une baisse de 5 %, nous n'avons pas assez travaillé, que dire du travail de votre ami Daniel Vaillant, avec 22 % d'augmentation ?

Dans votre propre commune, Épinay, la délinquance a reculé de 5,56 % depuis 2002. Vous pourriez au moins avoir la dignité et l'honnêteté de rendre hommage aux policiers de votre département et de votre commune.

M. Maxime Gremetz. Et La Courneuve ?

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Enfin, je ne comprends pas la polémique. Si vous estimez, contre toute analyse, que la délinquance a augmenté en Seine-Saint-Denis, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi le nombre de mineurs et de délinquants déférés et mis en prison a diminué de 15 %. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Quelle curieuse position que de dire qu'il y a une explosion de la violence et de la délinquance dans son département et de soutenir les magistrats sans s'étonner que le nombre de mises sous écrou diminue de 15 % !

Décidément, monsieur Le Roux, je vous aime beaucoup, j'ai du respect pour votre fonction, mais, franchement, la sécurité... Changez de spécialité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Maxime Gremetz. Pipeau !

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2881

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 octobre 2006